



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-153

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2021-11-15-00003 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à Mme Josette LACLAUTRE, directrice des collectivités et de la réglementation (2 pages)

Page 3

23-2021-11-15-00002 - Arrêté portant modification de plusieurs délégations de signature (préfecture de la Creuse) (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Creuse

23-2021-11-15-00003

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à Mme Josette LACLAUTRE, directrice des collectivités et de la réglementation

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu le décret du 14 mai 2021 nommant M. Gilles PELLEGRIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

Vu le décret du 1er octobre 2021 nommant M. Bastien MÉROT, administrateur territorial, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret,

Vu les arrêtés de M. le ministre de l'intérieur du 9 juin 2021 :

- n° U14636600268832 portant détachement de Mme Josette LACLAUTRE, attachée principale d'administration, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directrice de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Creuse pour une durée de cinq ans à compter du 5 juillet 2021 ;

- n° U14636600268837 portant nomination de Mme Josette LACLAUTRE dans cet emploi fonctionnel,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Josette LACLAUTRE, directrice des collectivités et de la réglementation, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2021-09-23-00001 du 23 septembre 2021,

Vu la décision du 10 novembre 2021 portant affectation de M. Simon VILARD, attaché d'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau de la nationalité et des étrangers par intérim à compter du 15 novembre 2021,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1er - A l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 modifié susvisé, les mots "- **M. Valentin LOUSTAU**, chef du bureau de la nationalité et des étrangers (BNE)" sont remplacés par "- **M. Simon VILARD**, chef du bureau de la nationalité et des étrangers (BNE) par intérim".

Article 2 - L'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 modifié susvisé est désormais rédigé comme suit :

*"En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Josette LACLAUTRE**, et de **M. Simon VILARD**, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie JAMET**, secrétaire administrative de classe normale, à l'effet de signer les copies des arrêtés relatifs au séjour et à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français, reconduite à la frontière, assignation à résidence et décisions de placement en rétention administrative, ...) ainsi que les bordereaux d'envoi relevant de ce domaine de compétences".*

Article 3 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 modifié susvisé demeurent sans changement.

Article 4 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et Mme la directrice des collectivités et de la réglementation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Guéret, le 15 novembre 2021

La Préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE

Préfecture de la Creuse

23-2021-11-15-00002

Arrêté portant modification de plusieurs
délégations de signature (préfecture de la
Creuse)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu le décret du 13 novembre 2020 nommant Mme Alice MALLICK, inspectrice de santé publique vétérinaire, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse,

Vu le décret du 14 mai 2021 nommant M. Gilles PELLEGRIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

Vu le décret du 1er octobre 2021 nommant M. Bastien MÉROT, administrateur territorial, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret,

Vu l'arrêté ministériel n° 19/1919/A du 5 décembre 2019 portant nomination dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de M. Albert HOLL, en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-01-12-001 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Alice MALLICK, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2021-09-14-00004 du 14 septembre 2021, et notamment son article 2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-03-00008 du 3 mai 2021 portant délégation de signature à M. Albert HOLL, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse, tel qu'il a été modifié par les arrêtés préfectoraux n° 23-2021-07-12-00003 du 12 juillet 2021 et n° 23-2021-09-14-00003 du 14 septembre 2021, et notamment son article 2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-25-00003 du 25 mai 2021 portant délégation de signature à M. Gilles PELLEGRIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sous-préfet d'Aubusson, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2021-09-14-00002 du 14 septembre 2021, et notamment ses articles 3 et 4,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 - Les mots "**M. Renaud NURY**, secrétaire général de la préfecture de la Creuse" sont remplacés par "**M. Bastien MÉROT**, secrétaire général de la préfecture de la Creuse" :

- à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-01-12-001 du 12 janvier 2021 modifié susvisé portant délégation de signature à Mme Alice MALLICK, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse ;

- à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-03-00008 du 3 mai 2021 modifié susvisé portant délégation de signature à M. Albert HOLL, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse ;

- et aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-25-00003 du 25 mai 2021 modifié susvisé portant délégation de signature à M. Gilles PELLEGRIN, sous-préfet d'Aubusson.

Article 2 - Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux mentionnés à l'article 1 demeurent sans changement.

Article 3 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, M. le sous-préfet d'Aubusson, Mme la sous-préfète chargée de mission et M. le directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Guéret, le 15 novembre 2021

La préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE